



WEBINAIRE « COMMENT M'IMPLIQUER DANS LA SEMAINE SÉCURITÉ PATIENT EN TANT QUE REPRÉSENTANT DES USAGERS »

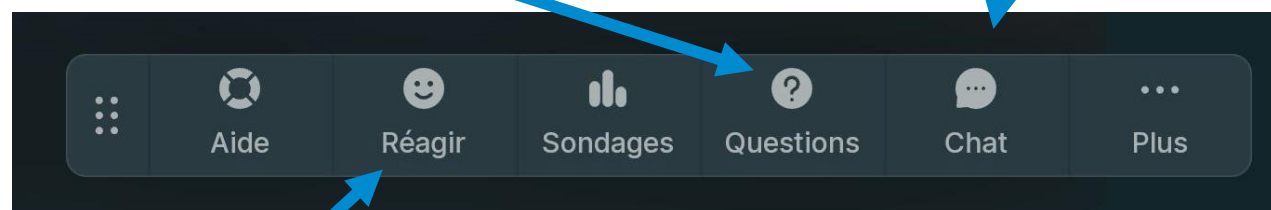
Réseau Santé Qualité Risques – France Assos Santé

Hauts-de-France

2023



Si vous souhaitez prendre la parole, inscrivez votre question dans l'onglet « Questions » et réagissez dans l'onglet « Chat »... de nombreux temps d'échanges sont prévus !



Le diaporama sera disponible avec le replay sur la page régionale France Assos Santé.

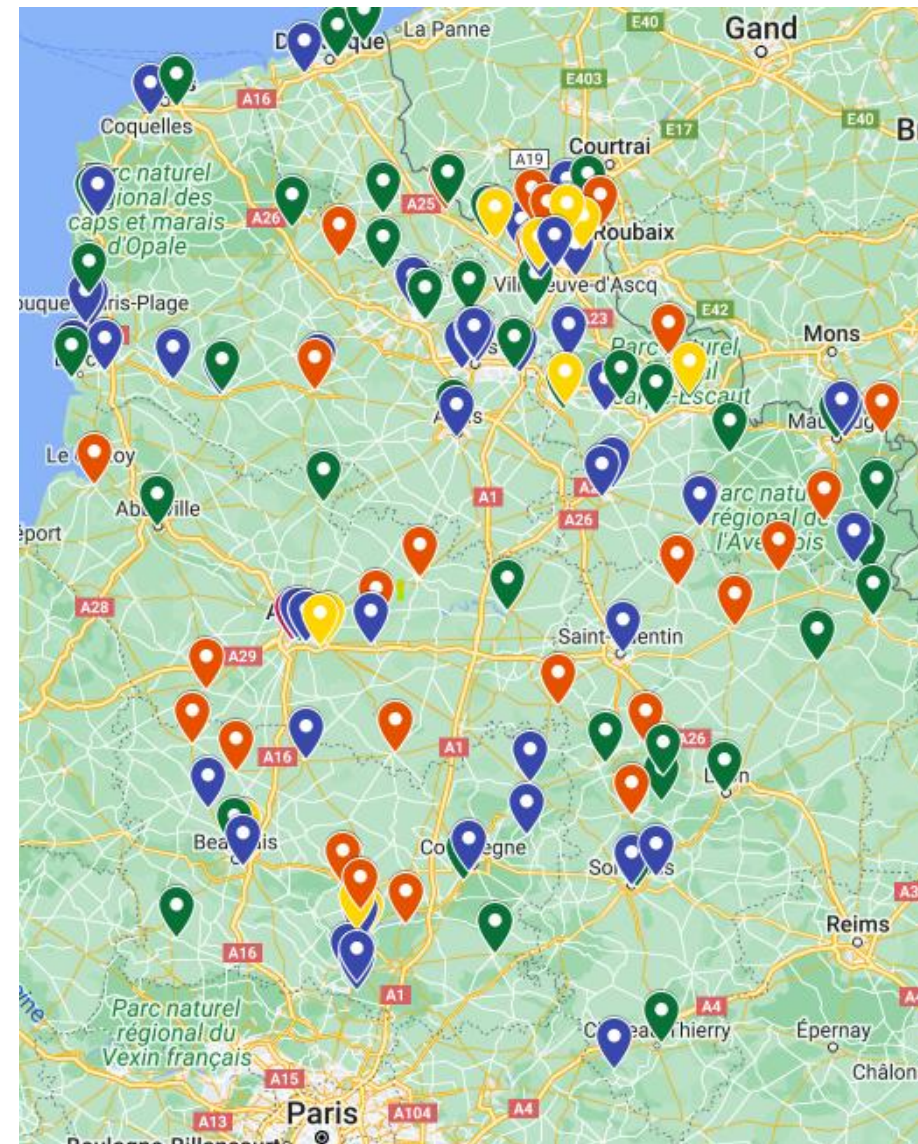
1. Introduction
2. Qu'est-ce que la semaine sécurité patient ?
3. Echanges
4. La prise en compte des évènements indésirables pour améliorer la sécurité du patient?
5. Echanges
6. Comment s'impliquer lors de la SSP ?
7. Echanges



Introduction

[Semaine de la sécurité des patients - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr)

- Réseau ouvert aux professionnels, établissements et services sanitaires et/ou médicosociaux de la région des Hauts de France
- 148 adhérents, dont :
 - 57% en NPC
 - 43% en Picardie
 - 26 % médico-sociaux
 - 74 % sanitaires



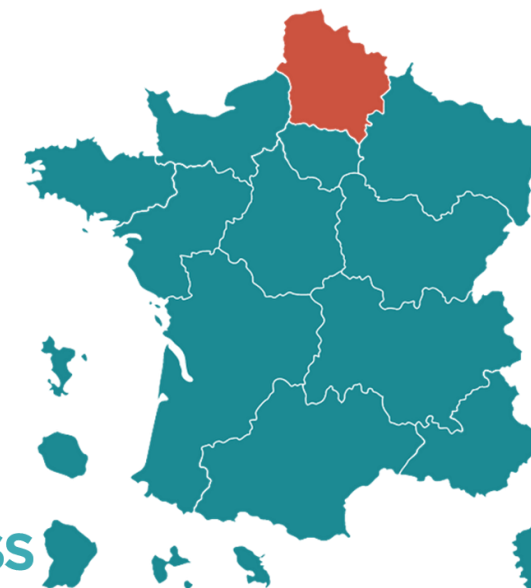
- **Son engagement** : Contribuer au développement du management par la qualité et la gestion des risques en santé.
- **Des principes forts** :
 - Apporter aux professionnels, services et établissements sanitaires et médico-sociaux un appui opérationnel,
 - Développer des expériences innovantes et des projets pilotes,
 - Mutualiser et valoriser les expériences et expertises régionales,
 - Garantir l'expertise des intervenants du réseau,
 - Renforcer et partager la culture d'évaluation et de sécurité en santé,
 - **Intégrer l'utilisateur comme co-acteur de la qualité et la sécurité des soins.**
- Volonté du réseau de s'inscrire dans une **démarche de proximité et de réponse** aux besoins de ses membres.



France Assos Santé = UNAASS

(Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé)

- **Instaurée par la Loi de modernisation de notre système de santé (26/01/2016) et créée en mars 2017**
- **Un siège national et 18 délégations régionales**
- **85 associations membres**
- **7 collèges :**
 - Collège 1 : Personnes malades
 - Collège 2 : Personnes âgées et retraitées
 - Collège 3 : Personnes en situation de handicap
 - Collège 4 : Associations familiales
 - Collège 5 : Associations de défense des consommateurs
 - Collège 6 : Personnes en situation de précarité
 - Collège 7 : Qualité et sécurité de la prise en charge



France Assos Santé Hauts-de-France = URAASS

(Union régionale des associations agréées du système de santé)

≈ **66 associations membres au niveau régional**

INFORMER

- Le grand public et les usagers du système de santé
- Les Représentants des Usagers (RU) dans toutes les instances



ANIMER

- Le réseau des associations adhérentes



REPRESENTER

- Les usagers
- Dans les instances



FORMER

- Les Représentants des Usagers (RU) et les acteurs associatifs



AGIR EN JUSTICE

- Dans la défense des droits



PLAIDER





2023
**Santé
Info Droits
PRATIQUE**
A.1

DROITS DES MALADES

**—DROITS DES MALADES DANS LEUR RECOURS—
AU SYSTÈME DE SANTÉ**

**DE QUOI
S'AGIT-IL ?**

Ces droits sont ceux qui régissent les relations des usagers du système de soins avec les professionnels et les établissements de santé. Parfois, précisants, ces droits ont été pour la plupart consacrés par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité des soins, plus communément appelée Loi Kouchner, du nom de Ministre de la Santé qui a mené cet ambitieux projet législatif. Cette présente fiche a vocation à offrir une vision globale du dispositif législatif qui protège l'usager dans son recours au système de santé. Elle rassemble par le biais d'un tableau la majorité des droits avec leur définition, les textes qui lui sont applicables et un renvoi vers la documentation utile pour chacun d'entre eux et notamment les fiches Santé Info Droits pratique dédiées, afin de permettre aux usagers de les exercer plus efficacement.



**En cas de problème
juridique
lié à votre santé,
préférez cette ligne
à une recherche
en ligne.**

Des juristes répondent gratuitement
à vos questions en lien avec votre santé.


01 53 62 40 30*


La ligne nationale de France Assos Santé

Lundi • Mercredi • Vendredi : 14h-18h
Mardi • Jeudi : 14h-20h
*Prix d'un appel local


Vous pouvez aussi poser votre question en ligne sur :
www.france-assos-sante.org/sante-info-droits



USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ
**CONNAISSEZ
& FAITES VALOIR
VOS DROITS !**



**Guide destiné aux usagers
et à leur entourage**
ÉDITION 2018

 France
Assos
Santé
La voix des usagers

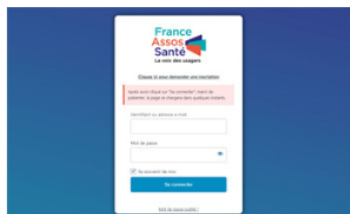
COMMENT OBTENIR DE LA DOCUMENTATION ?

- ✓ La délégation peut vous faire parvenir de la documentation par voie postale en petite quantité.
- ✓ Vous pouvez aussi venir chercher la documentation souhaitée dans nos locaux après nous avoir contacté pour préciser votre demande et la quantité souhaitée.
- ✓ Pour des commandes de documentations en quantités importantes, vous pouvez commander via l'extranet de France Assos Santé.

Comment y accéder ?

Un accès gratuit et sécurisé

L'Extranet France Assos Santé est consultable par toute personne appartenant à une association membre de France Assos Santé ou d'une délégation régionale avec des identifiants de connexion sur simple demande via le formulaire d'inscription.



Obtenir des codes

Il faut vous inscrire en sollicitant un accès individualisé.

A l'adresse <https://extranet.france-assos-sante.org> cliquez sur le lien « S'inscrire à l'Extranet » : Remplissez le formulaire en choisissant librement votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Une fois complété, cliquez sur « Envoyer ». Vous recevrez alors un mail vous avertissant que votre demande a été prise en compte, puis un deuxième précisant que le compte a été validé. Vous pourrez dès lors vous connecter à l'Extranet et accéder à l'ensemble de ses contenus.

A très vite sur <https://extranet.france-assos-sante.org> !



EXTRANET : L'ESSENTIEL

<https://extranet.france-assos-sante.org>



Commandez nos publications

BON DE COMMANDE →

Contact :
communication@france-assos-sante.org



Qu'est-ce que la Semaine Sécurité Patient (SSP)?

Opération annuelle de sensibilisation

Une semaine pour favoriser le dialogue soignés /
soignants

Du 20 au 24 Novembre 2023

QU'EST-CE QUE LA SSP ?

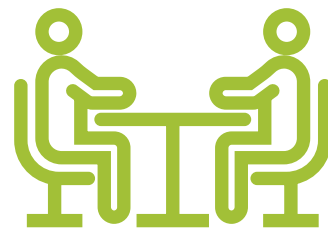
- ✓ A l'initiative du ministère de la santé et de la prévention
- ✓ Dans le cadre du programme national pour la sécurité des patients (PNSP)
- ✓ Campagne lancée depuis 2011

QU'EST-CE QUE LA SSP ?

- ✓ Réalisée dans les établissements de santé
- ✓ Avec tous les acteurs de santé volontaires, à tous les échelons territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (ville, établissements sanitaires et médico-sociaux)
- ✓ Pour améliorer la sécurité des prises en charge et faire progresser la culture de sécurité de tous les acteurs de santé, à la fois professionnels et usagers.

QU'EST-CE QUE LA SSP ?

En pratique, la semaine est un rendez-vous au cours duquel les professionnels de santé, les représentants des usagers, les usagers et les structures peuvent, sur la base du volontariat, profiter d'un temps dédié pour échanger sur des aspects très concrets de la sécurité des soins.



QU'EST-CE QUE LA SSP ?

L'objectif principal de cette campagne est de promouvoir **l'implication des patients, des résidents et usagers et des professionnels de santé** autour de thématiques fortes en faveur de la sécurité des patients

Les objectifs principaux :

- ✓ Interpeller l'ensemble des publics concernés par ce sujet
- ✓ Favoriser le dialogue entre usagers, patients et professionnels de santé
- ✓ Favoriser le dialogue entre professionnels

- ✓ Thème défini par le ministère
- ✓ Thème différent tous les ans :
2022 → EIAS (événements indésirables associés aux soins) : les déclarer, les gérer pour progresser
2023 → « Faire des patients les acteurs de leur propre sécurité »
- ✓ Thème interne en fonction des problématiques de l'établissement

« FAIRE DES PATIENTS LES ACTEURS DE LEUR PROPRE SÉCURITÉ »

- « En effet, dès lors que les patients sont associés aux soins qu'ils reçoivent en tant que **partenaires**, les données montrent que **leur sécurité, leur satisfaction et leurs résultats sanitaires** s'en trouvent nettement améliorés.
- En devenant des membres actifs de l'équipe soignante, **les patients peuvent contribuer à la sécurité des soins** qui leur sont prodigués et à celle du système de santé dans son ensemble. »

A NOTER

- A partir de 2024, la semaine nationale de la sécurité des patients sera organisée la même semaine que la journée mondiale de l'OMS sur la sécurité des patients du **17 septembre**.

Que l'on soit soigné ou soignant, **la mobilisation de tous est décisive** pour, d'année en année, inciter les acteurs à s'engager davantage encore dans des démarches de sécurité maximale, de qualité et de coordination des soins.

D'autant plus qu'il est désormais acquis **qu'un dialogue régulier avec les usagers sur la sécurité de leurs soins** permet d'améliorer directement **les pratiques professionnelles**.

L'accent au cours de cette semaine pourra être mis sur les axes suivants :

- ✓ Développer la culture de sécurité
- ✓ Renforcer le travail en équipe
- ✓ Se servir des retours d'expériences
- ✓ Augmenter la déclaration des EIAS
- ✓ Prendre en compte le témoignage des patients
- ✓ Améliorer le lien « ville / hôpital »

Elle se traduit par la tenue :

- De sessions d'information
 - D'opérations de communication
 - D'expositions
 - De stands
- (etc.)

Elle se traduit par la distribution :

- De brochures
- De quizz

Par les professionnels ou les représentants des usagers

La SSP est organisée par l'établissement.

Les stands sont tenus par les professionnels ou les représentants des usagers.

Les interlocuteurs principaux en établissement:

- Représentant de la direction
- Responsable qualité/risque de l'établissement
- Coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins
(etc.)



ECHANGES

Avez-vous des questions ?
Remarques ?





La prise en compte des évènements indésirables pour améliorer la sécurité des patients ? Quel lien avec la CDU ?

Décret n° 2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé

« Une présentation, au moins une fois par an, des événements indésirables graves mentionnés à l'article L. 1413-14 survenus au cours des douze mois précédents ainsi que les actions menées par l'établissement pour y remédier. »

« Les informations relatives aux événements indésirables graves, à leur analyse et aux mesures correctives garantissent l'anonymat des patients et des professionnels concernés. »

L'enjeu pour le RU serait de pouvoir prendre en compte tous les évènements indésirables, pas seulement ceux définis comme graves par les professionnels.

Un lien peut-être réalisé avec les plaintes et réclamations et les évènements indésirables associés aux soins.

QU'EST-CE QU'UN ÉVÈNEMENT INDÉSIRABLE ?

Tout évènement imprévu, non désiré, survenant au sein de l'établissement de santé, et qui peut avoir des **conséquences néfastes** sur le patient, les professionnels, les visiteurs et les biens, est **un évènement indésirable**.

Il est considéré comme **évitable** s'il survient quand les soins ne sont pas conformes à une prise en charge satisfaisante.

Il est **grave** (on parle alors d'**EIG** ou, **EIGAS** – Associé aux soins):

- s'il est associé à un décès ou à une menace vitale,
- s'il nécessite une hospitalisation ou la prolongation d'une hospitalisation,
- ou s'il provoque un handicap ou une incapacité.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

EI

Évènements
indésirables

EIAS

Évènements
indésirables associés
aux soins

EIG

Évènements
indésirables graves

EIGAS

Évènements
indésirables graves
associés aux soins

EPR

Évènements porteurs
de risques

EPR

Évènements porteurs
de risques

Évènement Porteur de risques
Évité grâce à l'efficacité des barrières
C'est le presque-accident.

 Déclaration via l'outil de déclaration de l'établissement pour prévenir d'une éventuelle récurrence de la situation

Exemples :

- Erreur lors de la préparation d'un médicament injectable, arrêt de l'infirmier juste avant l'injection
- Erreur de préparation de matériel pour intervention chirurgicale détectée lors de la réalisation de la check-list au bloc

EI

Evènements
indésirables

Accident, incident ou dysfonctionnement dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour les patients, les professionnels, les visiteurs ou les biens.



Déclaration via une fiche de signalement des évènements indésirables.

Exemples :

- Panne électrique
- Violence entre usagers
- Violence envers les professionnels

EIAS

Évènements
indésirables associés
aux soins

Un évènement non souhaité provoqué par les soins ou l'absence de soins, l'acte médical ou paramédical.

L'évènement perturbe le processus de soins ou a un impact sur le patient.

L'évènement est inattendu compte tenu de l'évolution de la maladie ou de l'état du malade.



Traçabilité dans le dossier / Information du médecin / Information du patient
Déclaration via une fiche de signalement des évènements indésirables

Exemples :

- Erreur d'administration d'un médicament
- Défaut de surveillance

EIG

Evènements
indésirables graves

Tout dysfonctionnement grave susceptible d'affecter la prise en charge des usagers ou ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité, le bien-être physique ou moral de personnes prises en charge ou accompagnées.



Déclaration via une fiche de signalement des évènements indésirable

Déclaration externe via le point focal de l'ARS

Exemples :

- Les situations de maltraitance ou comportements violents
- Les disparitions de personnes accueillies

EIGAS

Évènements
indésirables graves
associés aux soins

Un évènement inattendu au regard de l'état de santé du patient et de sa pathologie dont les conséquences sont : le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la prolongation d'une hospitalisation, le déficit permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale.



Déclaration via une fiche de signalement des évènements indésirable

Déclaration externe via le point focal de l'ARS

Exemples :

- Erreur d'identité
- Chute du lève-malade pendant le transfert

La Commission Des Usagers doit veiller:

- au signalement par les professionnels
- à la mise en place d'actions correctives et/ou préventives

Les actions doivent être suivies dans le Plan d'Actions d'Amélioration de la Qualité et Sécurité des Soins de l'établissement.



Comment s'impliquer lors de la SSP ?

LE GROUPE PROJET

Les RU peuvent faire partie du groupe projet pour préparer la semaine sécurité patient en se rapprochant de ses interlocuteurs en établissement.

Commencez à réfléchir aux moyens pour préparer la semaine de la sécurité des patients et identifiez des outils et actions qui pourraient être mis en œuvre au sein de votre structure en s'appuyant sur :

- Les échanges et CR de la CDU
- Les outils disponibles au sein de votre établissement
- Les outils disponibles auprès du ministère, de France Assos Santé, du RSQR



Exemples d'outils et d'animations

« COCOTTE » EN PAPIER

« Cocotte » en papier avec des questions/réponses sur la sécurité du patient. C'est un outil ludique permettant aux RU de rentrer en contact avec les usagers facilement pour les interpeller sur la thématique.

Stands d'informations sur les droits des usagers

Outil à télécharger [ici](#)



LES QUIZZ



Diffusion/distribution des flyers/ un temps d'information sur les droits des patients, en partenariat entre les professionnels des Etablissements de santé et les Représentants d'usagers de l'établissement.

* Quizz diffusés précédemment lors des JEDS à réutiliser !

VIDÉO DE PRÉSENTATION DES RU



[Téléchargez la vidéo](#)

Il s'agit de sensibiliser les professionnels de santé à la pédagogie par l'erreur dans un contexte déculpabilisant.

Dans un environnement de soins reconstitué (chambre de patient, pharmacie de service ou officine, cabinet médical, bloc opératoire), on introduit des erreurs en nombre limité (8 à 10 au maximum). Ces erreurs sont monothématiques ou pluri thématiques (identito-vigilance, hygiène, médicament). Le professionnel de santé doit alors identifier les erreurs lors de son passage dans la « chambre des erreurs »

LA CHAMBRE DES ERREURS



LA BOÎTE À COUCOU

Il s'agit de sensibiliser les usagers et les professionnels de santé à l'hygiène des mains

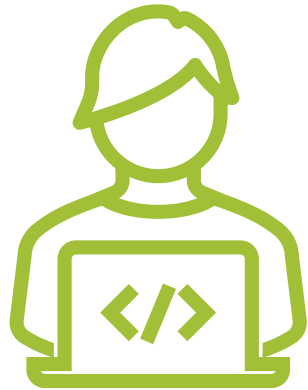




Le café SSP est un échange convivial ou une discussion ouverte à tous organisée dans un café ou dans un autre endroit public.

Il s'agit donc d'une séance de discussion organisée avec un horaire, une thématique choisie et 2 à 3 intervenants.

Tout le monde peut y participer, entrer et sortir à sa guise ce qui contribue à prendre la parole en public.



Envoi mail de deux évènements indésirables déjà survenus dans l'établissement. Sous forme de bande dessinée, l'inspecteur K, chargé d'élucider les intrigues met en scène les travaux des comités de retour d'expérience (chronologie des faits, recherches des causes, recommandations, etc.).

L'objectif est de sensibiliser les professionnels dans leur rôle de vigilance «Je suis professionnel de santé, j'ai les bons réflexes pour mes patients »

La conciliation médicamenteuse, qu'est-ce que c'est ?

QUESTION 1
 La conciliation médicamenteuse est une démarche d'analyse du traitement du patient à son arrivée au centre hospitalier. Elle est réalisée par le pharmacien. Elle porte sur :

- A. Tous les traitements habituels du patient.
- B. Tous les médicaments pris par le patient, y compris en automédication
- C. La cohérence entre son traitement habituel et le traitement prescrit au centre hospitalier

« Le but de la conciliation médicamenteuse est d'optimiser la prise en charge thérapeutique du patient. - Dans un premier temps, il s'agit d'établir la liste juste et exhaustive des médicaments pris par un patient, y compris en automédication. Pour cela, différentes sources d'informations sont utilisées. Par exemple : le patient lui-même, son entourage, le médecin traitant, le médecin spécialiste, la pharmacie d'officine, le dossier pharmaceutique du patient. • Dans un deuxième temps, cette juste liste est comparée à l'ordonnance hospitalière du patient. Enfin, le pharmacien et le médecin examinent les discordances et conviennent ensemble des modifications à réaliser sur la prescription hospitalière. • À la sortie du patient, on lui remet un document synthétique sur les traitements qu'il doit poursuivre et on lui explique les changements effectués pendant son hospitalisation »

QUESTION 2
 Après un passage aux urgences, la prescription initiale hospitalière est complète dans :

- A. 25% des cas
- B. 50% des cas
- C. 75% des cas
- D. 100% des cas

QUESTION 3
 Quel est le type d'erreurs le plus souvent retrouvé lors de la conciliation médicamenteuse ?

- A. Un oubli de médicament
- B. Une erreur de posologie
- C. Une erreur de médicament
- D. Une erreur de voie d'administration

QUESTION 4
 Quels sont les patients qui ont le plus d'intérêt à bénéficier d'une conciliation médicamenteuse ?

- A. Les personnes âgées (> 65 ans poly pathologique ou > 75 ans)
- B. Les enfants
- C. Les patients qui arrivent en hospitalisation via les urgences

QUESTION 5
 La conciliation des traitements médicamenteux :


- A. Est un processus qui vérifie que la prescription hospitalière a bien pris en compte tous les traitements habituels du patient.
- B. Est un processus où plusieurs sources d'informations sont consultées pour établir un Bilan Médicamenteux Optimisé
- C. Est un processus où seul le Dossier Pharmaceutique (DP) du patient est consulté pour établir un Bilan Médicamenteux Optimisé
- D. Démontre tout son intérêt lorsqu'une Divergence Non Intentionnelle est repérée
- E. Est un processus qui exclut l'automédication


QUESTION 6
 Quelle est la source principale d'informations pour rédiger le Bilan Médicamenteux Optimisé ?


- A. Pharmacien d'officine
- B. Courrier du médecin traitant
- C. Traitement personnel apporté par le patient
- D. Médecin traitant
- E. Patient
- F. Famille du patient
- G. Dossier pharmaceutique
- H. Infirmier libéral
- I. Ordonnance(s) du médecin traitant

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

En complément, sachez que la conciliation médicamenteuse réalisée en routine chez les patients âgés permet selon les études d'éviter 75% des événements indésirables médicamenteux. [Vira et al. Qual Saf Health Care. 2006]


ars
 Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté


omedit
 Bourgogne Franche-Comté



Conception - OMEDIT Bourgogne Franche-Comté / CHU Besançon

RÉPONSES
 Question 1 : A, B, C - Question 2 : A (Sources : Capler S et al. « Emergency department medication lists are not accurate ». J Emerg Med. Juin 2011, 42(6) : 613-6. Barilal et al. « Conciliation médicamenteuse lors d'une hospitalisation en France : participation des intervenants en pharmacie ». Pharmaceutol Vol. 43 N° 3 Octobre - Novembre - Décembre 2012 - Question 3 : A (Sources : Perennes M, Carde A, Nicolas S, Duto M, Bihannic S, Coudane P et al. Conciliation médicamenteuse : une expérience innovante dans un service de médecine interne pour éliminer les erreurs d'analyse médicamenteuses. Presse Med 2012;41:77-86) - Question 4 : A, C - Question 5 : A, B, D - Question 6 : A, B, C, D, E, F, G

TITRE PERSONNALISABLE

« texte personnalisable »

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut malesuada porta fermentum. Quisque finibus nisi ante, a cursus purus dictum quis.

semaine de la sécurité des patients

usagers, soignants : partenaires pour la sécurité des patients
www.solidarites-sante.gouv.fr/ssp


 République Française
 MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ


France Assos Santé
 La voix des usagers

MARQUES PAGE

semaine
de la **sécurité**
des **patients**

semaine
de la **sécurité**
des **patients**

semaine
de la **sécurité**
des **patients**

semaine
de la **sécurité**
des **patients**

semaine
de la **sécurité**
des **patients**

Les traits stricts de l'identité sont:

- Le nom de naissance
(anciennement appelé nom de jeune fille)
- Le nom d'usage
(ex: nom marital)
- Le prénom
- La date de naissance
- Le sexe

L'identité du patient est demandée **autant de fois que nécessaire pour sa sécurité.**

ensemble, engageons-nous pour des soins plus sûrs tout au long du parcours

www.sante.gouv.fr/ssp

Les traits stricts de l'identité sont:

- Le nom de naissance
(anciennement appelé nom de jeune fille)
- Le nom d'usage
(ex: nom marital)
- Le prénom
- La date de naissance
- Le sexe

L'identité du patient est demandée **autant de fois que nécessaire pour sa sécurité.**

ensemble, engageons-nous pour des soins plus sûrs tout au long du parcours

www.sante.gouv.fr/ssp

Les traits stricts de l'identité sont:

- Le nom de naissance
(anciennement appelé nom de jeune fille)
- Le nom d'usage
(ex: nom marital)
- Le prénom
- La date de naissance
- Le sexe

L'identité du patient est demandée **autant de fois que nécessaire pour sa sécurité.**

ensemble, engageons-nous pour des soins plus sûrs tout au long du parcours

www.sante.gouv.fr/ssp

Les traits stricts de l'identité sont:

- Le nom de naissance
(anciennement appelé nom de jeune fille)
- Le nom d'usage
(ex: nom marital)
- Le prénom
- La date de naissance
- Le sexe

L'identité du patient est demandée **autant de fois que nécessaire pour sa sécurité.**

ensemble, engageons-nous pour des soins plus sûrs tout au long du parcours

www.sante.gouv.fr/ssp

Les traits stricts de l'identité sont:

- Le nom de naissance
(anciennement appelé nom de jeune fille)
- Le nom d'usage
(ex: nom marital)
- Le prénom
- La date de naissance
- Le sexe

L'identité du patient est demandée **autant de fois que nécessaire pour sa sécurité.**

ensemble, engageons-nous pour des soins plus sûrs tout au long du parcours

www.sante.gouv.fr/ssp



Exemple à actualiser

[Page du ministère des solidarités et de la santé dédiée à la SSP](#)

En région :

ARS Hauts de France

OMEDIT Hauts de France

CPIAS Hauts de France

RSQR

France Assos Santé (FAS) Hauts de France

Espace de Réflexion Ethique Hauts de France

Formation des RU à la certification

➤ 9 Novembre 2023 [en visioconférence](#)

[Replays des précédentes sessions :](#)

<https://hauts-de-france.france-assos-sante.org/2023/01/25/webinaires-ru-et-la-certification-en-etablissement-de-sante/>

Webinaire

Le rôle du Représentant des Usagers
dans la certification des établissements
de santé



Choisissez et cliquez sur la date qui vous convient et **INSCRIVEZ-VOUS**

le 10 février (de 10h à 12h) ←

le 1er juin (de 10h à 12h) ←

le 9 novembre (de 10h à 12h) ←

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

Préparer la **Semaine Sécurité Patient Nationale 2023**

La SRA vous propose un rendez-vous quotidien (webinaire)

UN JOUR, UN OUTIL

IMPLICATION DES RU DANS
LA SSP

26 SEPT 

09 OCT

LES INCONTOURNABLES DU
CREX

POURQUOI LE MAR* EST-IL
AUSSI MÉCHANT ?

10 OCT

11 OCT

IDENTITOVIGILANCE
LE BON SOIN, AU BON PATIENT

ÉTHIQUE ET CERTIFICATION

12 OCT

13 OCT

MALTRAITANCE
TÉMOIGNAGES DE PRATIQUES
PROFESSIONNELLES

GÉRER LE CHARIOT D'URGENCE
ET LES URGENCES VITALES

16 OCT 

INSCRIPTION GRATUITE

*Médicaments à risque

Lancement du prix Qualité par l'ARS 1^{er} prix 5000 euros

[Prix qualité 2023 de l'ARS Hauts-de-France : les candidatures sont ouvertes | Agence régionale de santé Hauts-de-France \(sante.fr\)](https://sante.fr)



**PRIX QUALITÉ
Hauts-de-France 2023**

Dans les traces du centre hospitalier de Soissons,
de l'EHPAD la mèche d'argent à Coucy-le-Château-Auffrique,
ou encore de la maison de santé pluri professionnelle de Templeuve...
Devenez l'un des prochains lauréats du prix qualité 2023 de l'ARS Hauts-de-France !

**Vous avez mené un projet innovant concernant l'amélioration de la qualité et la
sécurité des soins ? Vous veillez à impliquer les usagers et professionnels de santé ?**

**L'ARS VOUS DONNE UN COUP DE POUCE EN RÉCOMPENSANT
VOS INITIATIVES ET MET EN LUMIÈRE VOTRE TRAVAIL**

Les lauréats recevront un soutien financier s'élevant jusqu'à 5 000€ et bénéficieront
d'une campagne de communication (communiqué presse, annonce web et réseaux
sociaux) via l'ARS Hauts-de-France pour valoriser leurs initiatives et leurs équipes

Pour déposer votre candidature, c'est facile et rapide !
Il vous suffit de remplir un formulaire en ligne avant le 13 novembre

en cliquant ici

La remise des prix aura lieu au début de l'année 2024
par le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France
lors d'une journée consacrée à la qualité
et la sécurité des soins

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
 ars
Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Contacts :

BAILLEUL Clément, France Assos Santé, cbailleul@france-assos-sante.org

POLLART Maureen, France Assos Santé, mpollart@france-assos-sante.org

DUTOIT Laurine, Réseau Santé Qualité Risques, ldutoit@rsqr-hdf.com

DUCROCQ Elodie, Réseau Santé Qualité Risques, educrocq@rsqr-hdf.com